

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2021

Le mardi 20 juillet 2021 à 18H30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Brissac se sont réunis à la salle polyvalente de la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Claude RODRIGUEZ, Maire.

Étaient Présents : Mrs RODRIGUEZ Jean-Claude, COPIN Françoise, Mr CAUSSE Jean-Louis, Mme RABOU Nathalie, Mr CUBERES Francis, Mmes ROBILLART Colette, PONGAN Delphine, CLERGET Sophie, Mrs STEINER Stephan, ITIÉ Jean-Paul, BARTHE Michel, Mme JOLIMOY-DEZEUZE Nathalie.

Absents excusés : Mr CALAMUSA Frédéric, Mmes ATHANASSARAS Carole, KRALL Véronique

Mme ATHANASSARAS Carole a donné procuration écrite à M RODRIGUEZ Jean-Claude.

Mme KRALL Véronique a donné procuration à Mme COPIN Françoise.

Mr ITIE Jean-Paul a été élu secrétaire, à bulletins secrets, par 14 voix (unanimité des membres présents et représentés)

Vote du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 19 avril 2021 : 14 votes pour, et aucun vote contre, le compte rendu de séance du 19/04/2021 est donc approuvé.

Subventions aux Associations
DCM 20-07-2021 N°1

Mr Le Maire et Mme RABOU Nathalie adjointe déléguée proposent au Conseil Municipal de fixer par votes les montants des diverses subventions aux associations qui ont retourné leur dossier de demande de subvention 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, selon les votes indiqués dans le tableau ci-après

DECIDE :

Pour les subventions de Fonctionnement (annuelles) :

Associations	Propositions du Maire	Vote			Montants Accordés
		Pour	Contre	Abstention	
L'Age d'Or	700 €	13	0	1 ITIE Jean-Paul	700 €
Brissac Omnisport	700 €	13	0	1 BARTHE Michel	700 €
Syndicat des Propriétaires et Chasseurs de Brissac	700 €	13	0	1 Jean-Louis CAUSSE	700 €

L'Échiquier Brissagol	700€	13	0	1 Nathalie RABOU	700 €
Coopérative Scolaire	250 €	14	0	0	250 €
Association Union sportive des Basses Cévennes	550€	14	0	0	550 €
Rugby Club Vallée de l'Hérault	550 €	14	0	0	550 €
Attrait d'Union	700 €	13	0	1 Delphine PONGAN	700 €
Brissac en Fête	700 €	14	0	0	700 €
Association Chantons ensemble	200 €	14	0	1 ITIE Jean-Paul	200 €
La Preuve par neuf	100 €	14	0	0	100 €

**Projet d'adhésion à la Fondation du Patrimoine
DCM 20-07-2021 N°2**

Mr Le Maire, assisté de Mr CUBERES Francis, Adjoint délégué, expose au Conseil Municipal qu'il serait très judicieux de faire adhérer la commune de Brissac à la Fondation du Patrimoine. Ils en développent les raisons.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE cette proposition, et donc demande l'adhésion de la commune de BRISSAC à la fondation du Patrimoine, pour 2021

DONNE délégation à Mr Le Maire, et à Mme La Première Adjointe en cas d'absence du Maire, pour renouveler cette adhésion à partir de 2022

Création marché
DCM 20-07-2021 N°3

Mr Le Maire et Mme RABOU Nathalie adjointe déléguée proposent au Conseil Municipal de lancer la procédure officielle de création d'un marché dans la Parc de BRISSAC. Pour cela, ils proposent de demander par la présente délibération, son avis à la CCI de l'Hérault.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

DEMANDE à la CCI de l'Hérault, son avis sur la création d'un marché hebdomadaire dans le parc municipal de BRISSAC.

Vente et échanges de terrains
DCM 20-07-2021 N°4

Mr Le Maire, assisté de Mr CUBERES Francis, Adjoint délégué, expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de donner suite aux diverses demandes d'acquisition de terrains actuellement communaux, et d'une proposition d'échange, affaires déjà initiées lors de la séance du 17 /03/2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

1/ En ce qui concerne la demande d'échange famille BRUN Robert et Noëlle : ACCEPTE l'échange proposé comme suit : la famille BRUN donne à la Commune la parcelle AE 240, en échange la commune donne à Mr BRUN Robert et Mme BRUN Noëlle une partie d'environ 300 m² de la parcelle AO 183. Il s'agit d'un échange sans sous, les frais de géomètre et de notaire restant à la charge de Mr BRUN Robert et Mme BRUN Noëlle. La valeur de chaque terrain échangé est fixée à deux mille euros.

2/ En ce qui concerne la demande de Mr et Mme SCHNEYLIN Yann et Mireille : impossible de donner une réponse à ce jour, la commune étant en attente de l'étude concernant la création d'une piste DFCI

3/ En ce qui concerne la demande de Mr FOULQUIER Claude pour acquérir une partie de la parcelle AM 436 : ACCEPTE la vente d'environ 25 m² au prix de 80 € par m². Les frais de géomètre et de notaire restant à la charge de M. FOULQUIER Claude.

4 / En ce qui concerne la demande de Mr CHENAUD Boris, ACCEPTE la vente des parcelles AK 19 d'une surface de 710 m² au prix de sept cent dix euros, et AK 21 d'une surface de 600 m² au prix de six cents euros. Informe Mr CHENAUD Boris qu'il est à ce jour impossible de vendre les parcelles AK 340, et AK 22 la commune n'en étant pas propriétaire.

5/ En ce qui concerne les demandes de Mr VINSON Thierry, Mr LOPEZ Alan, et Mrs GAUSSORGUES Théo et Timothée, regrette de ne pas pouvoir se prononcer ces dossiers n'étant pas encore instruits en totalité.

Convention entre la Commune de BRISSAC et la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

DCM 20-07-2021 N°5

Mr le Maire et Mr Francis CUBERES, Adjoint Délégué à la sécurité proposent au Conseil Municipal de régulariser la convention passée avec la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, et concernant le parking du site de Saint Etienne d'Issensac.

Ils proposent donc d'approuver cette convention telle qu'elle est présentée au Conseil et d'autoriser le Maire ou Mme la Première Adjointe au Maire en l'absence du Maire, à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention à passer avec la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

AUTORISE Mr le Maire, ou Mme la Première Adjointe au Maire en l'absence du Maire, à la signer ainsi que tous avenants, et toutes pièces annexes afférentes à cette question.

Projet de Renouvellement canalisation adduction entre la source de la Fous et le réservoir demandes de subventions au Conseil Départemental de l'Hérault et à l'Agence de Bassin

DCM 20-07-2021 N°6

Mr le Maire et Mme COPIN Françoise, Adjointe Déléguée aux finances, et M. CAUSSE Jean-Louis, Adjoint délégué aux travaux, proposent au Conseil de demander les financements nécessaires pour mener à terme le projet «Renouvellement canalisation adduction entre la source de la Fous et le réservoir, à réaliser en complément des travaux de renouvellement de la canalisation DN 125 entre BRISSAC et Coupiac ».

Ils présentent au Conseil Municipal le dossier technique concernant ce projet, étant précisé que le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 161 631,00 € HT soit 193 957,20 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROUVE le principe de ce projet dans son ensemble et

DEMANDE des subventions à l'Etat, au Conseil Départemental, et à l'Agence de Bassin RMC, et à tous autres financeurs potentiels.

DEMANDE aux financeurs précités une dérogation pour engager les dépenses avant obtention des subventions, cette opération étant techniquement liée à l'opération « Renouvellement de la canalisation DN 125 entre BRISSAC et COUPIAC », laquelle est déjà financée, et prête à commencer.

**Projet éclairage public : demande de financement au Syndicat Mixte Hérault Energies
DCM 20-07-2021 N°7**

Mr Le Maire, et Mr CUBERES Francis, Adjoint à la sécurité, informent le conseil municipal qu'il serait opportun de demander au Syndicat Hérault Energies d'envisager des travaux de création d'un réseau Eclairage Public dans le Parc Municipal de BRISSAC. Il est rappelé qu'il n'y a à ce jour aucun éclairage dans ce parc.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DEMANDE au syndicat Hérault Energies de prévoir des travaux de création d'un réseau Eclairage Public dans le parc de BRISSAC, compte tenu du fait qu'il n'y a à ce jour aucun éclairage.

**Projet vidéo protection
DCM 20-07-2021 N°8**

Mr Le Maire, et Mr CUBERES Francis, Adjoint à la sécurité, informent le conseil municipal que la commission départementale de vidéoprotection a validé le 01 /07/2021 le projet de vidéoprotection présenté par la commune de BRISSAC.

Dès que le financement le permettra, il sera donc possible de réaliser cette opération de mise en place d'une vidéoprotection à BRISSAC.

Ils proposent donc au conseil municipal de se prononcer sur le principe de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le principe de mise en place d'une vidéoprotection à BRISSAC,

DEMANDE à tous les financeurs potentiels des subventions, les plus élevées possibles pour aider la Commune de BRISSAC à financer cette opération.

**Projet de motion de soutien aux Communes Forestières de France
DCM 20-07-2021 N°9**

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2021

- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,
- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues, - Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, et avoir voté, à l'unanimité des membres présents et représentés

▪ EXIGE :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ DEMANDE :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face

Récapitulatif des délibérations

DCM 20-07-2021 N°1 : Subventions aux Associations

DCM 20-07-2021 N°2 : Projet d'adhésion à la Fondation du Patrimoine

DCM 20-07-2021 N°3 : Création marché

DCM 20-07-2021 N°4 : Vente et échanges de terrains

DCM 20-07-2021 N°5 : Convention entre la Commune de BRISSAC et la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises

DCM 20-07-2021 N°6 : Renouvellement canalisation adduction entre la source de la Fous et le réservoir demandes de subventions au Conseil Départemental de l'Hérault et à l'Agence de Bassin

DCM 20-07-2021 N°7 : Projet éclairage public : demande de financement au Syndicat Mixte Hérault Energies

DCM 20-07-2021 N°8 : Projet vidéo protection

DCM 20-07-2021 N°9 : Projet de motion de soutien aux Communes Forestières de France

Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

- Décisions concernant les DIA :

Mr CAUSSE Jean-Louis, Adjoint au Maire, indique que Mr le Maire n'a pas exercé le droit de préemption lors des ventes suivantes :

- Décision du 22/06/2021 : DIA vente fonds de commerce appartenant à Mr STROUSSEL Germain
- Décision du 23/06/2021 : DIA vente par Mme GAUJAC Maud, Mme HERMANN Delphine ET Mme HERMANN Agnès parcelles AL 224, 225 et 226 pour une superficie totale de 00ha 67a 29ca ;
- Décision du 13/07/2021 : DIA vente par Mr FARIAS Carlos parcelles AM 495, 330 et 332 pour une superficie totale de 00ha 01a 59ca ;

Mr CAUSSE Jean-Louis, Adjoint au Maire, indique que Mr le Maire a passé deux bons de commande écrits de plus de 10 000 € :

- Décision du 22/06/2021 : Décision du Maire devis n° DEV00000151 EURL PERBAL pour travaux voirie pour un montant de 14 656 € HT
- Décision du 22/06/2021 : Décision du Maire devis n° DEV00000152 EURL PERBAL pour travaux voirie pour un montant de 21 235,80 € HT